

Fiche de Données de Sécurité

PLANIPATCH PLUS

Fiche du: 3/23/2017 - révision 1

Date de la première édition: 3/23/2017

1. Identification

Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : PLANIPATCH PLUS

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Additif

Restrictions à l'utilisation : S.o.

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : MAPEI INC. (Canada)

2900 Francis-Hughes Avenue

H7L 3J5 - Laval - QC - CAN

Phone: 1-450-662-1212

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(USA) CHEMTREC 1-800-424-9300

(Canada) CANUTEC 1-613-996-6666

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

0 Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au SIMDUT 2015.

Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au SIMDUT 2015.

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

S.o.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Aucune

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

S.o.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : S.o.

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Température de stockage : S.o.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

Contrôles d'ingénierie appropriés

S.o.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau :

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains :

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire :

S.o.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur : Visqueux blanc

Odeur : Faiblement semblable au latex

Seuil d'odeur : S.o.

pH: 7.25

Point de fusion/congélation : S.o.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : >100 °C (212 °F)

Point éclair : >100,0 °C (212,0 °F) (Tasse fermée)
Vitesse d'évaporation : S.o.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : S.o.
Densité des vapeurs: 1.0
Pression de vapeur : 1.00
Densité relative : 1.15 g/cm³
Hydrosolubilité: Soluble
Solubilité dans l'huile : S.o.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : S.o.
Température d'auto-allumage : S.o.
Température de décomposition : S.o.
Viscosité : S.o.
Propriétés explosives : S.o.
Propriétés comburantes : S.o.
Inflammation solides/gaz: S.o.

Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances: S.o.
Miscibilité : S.o.
Liposolubilité : S.o.
Conductibilité : S.o.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable dans les conditions normales

Stabilité chimique

Données non disponibles.

Risque de réactions dangereuses

Aucun.

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Matériaux incompatibles

Aucune en particulier.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Aucun

Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) OSHA :

Aucun

Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) NIOSH :

Aucun

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérigènes :

Aucun

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Aucune donnée disponible

Persistance et dégradation

S.o.

Potentiel de bioaccumulation

S.o.

Mobilité dans le sol

S.o.

Autres effets nocifs

S.o.

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

TMD-Numéro ONU: N/A

ADR - Numéro ONU : N/A

DOT-Numéro ONU: N/A

IATA - Numéro ONU : N/A

IMDG - Numéro ONU : N/A

Désignation officielle de transport de l'ONU

TMD-Nom d'expédition: N/A

ADR - Nom d'expédition : N/A

DOT-Appellation propre de transport: N/A

IATA - Nom technique : N/A

IMDG - Nom technique : N/A

Classe de danger relative au transport

TMD-Classe: N/A

ADR-Classe: N/A

DOT-Classe de danger: N/A

IATA - Classe : N/A

IMDG - Classe : N/A

Groupe d'emballage

TMD-Groupe d'emballage: N/A

ADR - Groupe d'emballage : N/A

DOT-Groupe d'emballage: N/A

IATA - Groupe d'emballage : N/A

IMDG - Groupe d'emballage : N/A

Dangers environnementaux

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : S.o.

Transport en vrac

S.o.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

TMD:

TMD Dispositions particulières: N/A

Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : N/A

DOT-Etiquette(s): N/A

DOT-Symbole: N/A

DOT-Avion Cargo: N/A

DOT-Avion passager: N/A

DOT-Bulk: N/A

DOT-Non-Bulk: N/A

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : N/A

ADR-Numéro d'identification du danger : N/A

ADR-Code de restriction en tunnel : N/A

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : N/A

IATA - Avion CARGO : N/A

IATA - Étiquette : N/A

IATA - Risque subsidiaire : N/A

IATA - Erg : N/A

IATA - Dispositions particulières : N/A

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : N/A

IMDG - Note d'arrimage : N/A
IMDG - Risque subsidiaire : N/A
IMDG - Dispositions particulières : N/A
IMDG - Page : N/A
IMDG - Étiquette : N/A
IMDG - EMS : N/A
IMDG - MFAG : N/A

15. Informations sur la réglementation

Canada - Réglementations fédérales

LIS - Liste Intérieure des Substances

Inventaire LIS:

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

LES - Liste Extérieure des Substances

Inventaire LES:

Aucune substance énumérée

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA - Toxic Substances Control Act

Inventaire TSCA:

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

Substances énumérées dans le TSCA:

Aucune substance énumérée

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 304 - Substances dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

Aucune substance énumérée

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA :

Aucune substance énumérée

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

Aucune substance énumérée

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune substance énumérée

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

Aucune substance énumérée

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

Aucune substance énumérée

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

Aucune substance énumérée

16. Autres informations

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.